

# Fiche d'aide à la lecture du Guide du Corps européen de solidarité 2022 - ESC30

#CORPSEUROPEENDESOLIDARITE  
#PROJETSDESOLIDARITE

Ce document est une aide à la lecture du Guide du programme 2022. Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.

## PROJETS DE SOLIDARITE

Un Projet de Solidarité est une activité de solidarité à but non lucratif, initiée, développée et mise en œuvre au niveau national (en France) ou transfrontalier par des jeunes eux-mêmes pour une période allant de deux à douze mois avec un impact sur la communauté locale. Ce projet donne l'opportunité à un groupe d'au moins cinq jeunes de faire preuve de solidarité en prenant des responsabilités et en s'engageant à apporter des changements positifs dans leur communauté locale. Le projet doit avoir un thème clairement identifié que le groupe de jeunes souhaite explorer ensemble et qui doit déboucher sur des activités concrètes menées de manière continue dans le cadre de ce projet et impliquer tous les participants. Les Projets de Solidarité doivent permettre de relever des défis clés au sein des communautés, mais ils doivent également présenter une nette valeur ajoutée européenne. La participation à un Projet de Solidarité constitue une expérience d'apprentissage non formel importante grâce à laquelle les jeunes peuvent se développer sur les plans personnel, éducatif, social et civique.

Un Projet de Solidarité devra comporter les étapes suivantes :

- La planification;
- La préparation;
- La réalisation des activités;
- Le suivi (y compris l'évaluation des activités ainsi que la diffusion des résultats du projet).

## OBJECTIFS ET IMPACT

Un Projet de Solidarité doit faire clairement référence aux **principes et aux valeurs du Corps européen de solidarité**, en particulier en matière de solidarité. Cette valeur commune confère l'unité nécessaire pour affronter les défis de société actuels et futurs, que les jeunes Européens sont désireux de contribuer à relever en exprimant leur solidarité de manière concrète. Un Projet de Solidarité peut s'adresser aux jeunes ayant moins d'opportunités faisant face à des situations qui rendent leur insertion dans la société plus difficile. Un Projet de Solidarité doit également prendre en compte des pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans les activités prévues.

Les jeunes prendront des initiatives pour répondre aux besoins, enjeux et défis qui les entourent. C'est pour cette raison qu'un Projet de Solidarité doit avoir des impacts locaux, même si certains d'entre eux peuvent également aborder des problèmes régionaux ou même nationaux.

Certains projets de solidarité pourraient également relever des défis communs identifiés conjointement dans les régions frontalières. Un Projet de Solidarité doit avoir un impact sur la communauté locale en abordant les problèmes locaux, en ciblant un groupe spécifique ou en développant des opportunités locales (en particulier dans les communautés situées dans des zones rurales, isolées, marginalisées ou transfrontalières) mais aussi en impliquant différents acteurs et en développant de nouveaux partenariats. Ainsi, en se fixant des objectifs communs et en coopérant ensemble pour les atteindre, les communautés pourraient bénéficier des retombées positives d'un Projet de Solidarité.

En plus de relever les défis locaux, un Projet de Solidarité doit également démontrer une **valeur ajoutée européenne** en abordant les priorités identifiées à l'échelle européenne. Un Projet de Solidarité devrait refléter une préoccupation commune pour des sujets au sein de la société européenne, comme par exemple l'intégration des ressortissants de pays tiers, le changement climatique ou la participation démocratique active.

La valeur ajoutée européenne peut s'exprimer à travers tout élément d'un Projet de Solidarité lié aux enjeux, valeurs et priorités européens. Les priorités européennes seront également promues par le partage des résultats du projet.

La participation à un Projet de Solidarité sera également **une expérience d'apprentissage non formel** importante pour les jeunes. Le projet doit stimuler leur esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, leur citoyenneté active. En particulier, les jeunes qui gèrent le projet pourraient mieux s'approprier par la pratique le concept d'entrepreneuriat social en créant de nouveaux produits ou services qui profitent à la communauté locale ou à la société en général et répondent à des défis sociétaux importants. En mettant leurs propres idées en pratique, en rencontrant des situations inattendues et en leur trouvant des solutions, en essayant des mesures innovantes et créatives, les jeunes acquerront de nouvelles compétences et savoir-faire, développeront leurs capacités, exprimeront leur propre créativité et assumeront la responsabilité de leur action. Ils renforceront leur estime de soi, leur autonomie et leur motivation à apprendre. La participation à la gestion et à la mise en œuvre d'un Projet de Solidarité peut également être une première étape vers l'auto-emploi ou la création d'organisations dans les secteurs solidaires, associatifs ou le secteur de la jeunesse.

## METTRE EN ŒUVRE UN PROJET DE SOLIDARITE

Les jeunes qui souhaitent former un groupe pour mettre en œuvre un Projet de Solidarité doivent être inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité.<sup>1</sup> Aucun nombre maximal de participants n'est fixé. Les activités se dérouleront dans le pays de résidence des participants, ce qui facilitera la participation des jeunes moins favorisés qui peuvent rencontrer des difficultés à s'engager dans des activités transnationales. Dans les cas où le projet aborde des défis transfrontaliers<sup>2</sup>, les activités du projet peuvent également avoir lieu dans les pays partageant la frontière avec le pays du candidat.

<sup>1</sup> [https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

<sup>2</sup> Une certaine flexibilité est permise dans la définition des régions transfrontières, qui peut également inclure les régions qui s'étendent le long d'une mer, à condition que les problèmes communs qu'un projet abordera soient clairement recensés.

Le groupe décidera de manière autonome des méthodes de travail et de la manière dont le projet sera géré. L'un des participants assumera le rôle de représentant légal et soumettra la demande (à moins qu'une organisation ne présente une demande au nom du groupe). Le groupe organisera la répartition des tâches et des responsabilités, assurera une coordination et une communication efficaces entre les participants et définira le temps consacré à l'exécution des tâches au regard des objectifs du projet. Les méthodes de travail devront viser à impliquer tous les participants du groupe de manière équilibrée à travers les différentes phases du projet et des activités (préparation, mise en œuvre et diffusion). Les phases doivent être clairement structurées.

Un groupe de jeunes qui planifient un Projet de Solidarité peut solliciter le soutien d'une **organisation** (tout organisme public ou privé). Cette organisation peut demander une subvention au titre du Corps européen de solidarité au nom du groupe. Le rôle de l'organisation devrait être principalement administratif afin d'aider le groupe pour les tâches administratives et financières relevant du cycle de vie du projet. Elle peut toutefois également offrir un soutien et des conseils pour définir et décrire les acquis d'apprentissage.

Les jeunes participants à un Projet de Solidarité peuvent être assistés par un **coach**. Un coach est une personne-ressource ayant l'habitude de travailler avec les jeunes et de ce fait à même d'accompagner des groupes de jeunes et de soutenir leur participation. Le coach ne participera pas au Projet de Solidarité et ne sera donc pas membre du groupe. Il pourra aider le groupe de jeunes dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet et pourra assumer différents rôles en fonction des besoins du groupe. Il pourra faciliter et favoriser la qualité du processus d'apprentissage et contribuer à la définition et à la description des acquis d'apprentissage à la fin du projet. Le groupe de jeunes peut recourir au soutien d'un ou de plusieurs coachs en fonction de ses besoins.

Les séances de coaching peuvent être régulières tout au long de la période du projet, prendre la forme de formations ponctuelles sur des sujets spécifiques ou être une combinaison des deux.

Le coach peut fournir des conseils sur la mise en place d'un processus d'apprentissage de qualité et aider à identifier et à documenter les résultats d'apprentissage à la fin du projet. Le groupe de jeunes peut bénéficier du soutien d'un ou plusieurs coachs en fonction de ses besoins. En principe, le coach travaille avec le groupe de jeunes candidats, pas avec le(s) groupe(s) cible(s) du projet.

Au cours des différentes phases du projet, le groupe doit réfléchir au **processus d'apprentissage** vécu.

Pendant la phase de planification du projet, les objectifs d'apprentissage devraient être abordés parallèlement aux objectifs généraux du projet. Au cours de la mise en œuvre, une réflexion régulière est encouragée et, d'ici la fin du projet, le groupe devra prévoir de quelle manière ses membres valoriseront leurs acquis d'apprentissage. Pour reconnaître et valider ces acquis d'apprentissage, il est recommandé d'avoir recours au Youthpass<sup>3</sup> et de mener une réflexion sur le processus d'apprentissage.

---

<sup>3</sup> <https://www.youthpass.eu/fr/>

Le groupe devrait réfléchir ensemble aux mesures visant à améliorer la visibilité de leur projet et la visibilité du Corps européen de solidarité de façon générale. Le groupe devrait également réfléchir aux **mesures de suivi de leur projet**. Le projet devrait s'inscrire dans une perspective à plus long terme et être planifié de manière à avoir un impact durable. Afin de rendre le projet et ses résultats plus durables, le groupe doit procéder à une évaluation finale. L'évaluation finale devra permettre d'apprécier si les objectifs du projet ont été atteints et si les attentes du groupe sont satisfaites, ainsi que d'évaluer le succès global du projet. Le groupe devra réfléchir aux façons de partager les résultats du projet et aux personnes avec lesquelles ils les partageront.

## INCLUSION ET DIVERSITE

Le Corps européen de solidarité cherche à promouvoir l'égalité des chances et l'accès à tous des opportunités, l'inclusion et l'équité. Les jeunes qui mettent en œuvre des projets de solidarité devraient concevoir des activités accessibles et inclusives, en tenant compte des besoins des participants ayant moins d'opportunités.

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ACTION CLIMATIQUE

Les projets de solidarité devraient promouvoir un comportement écologiquement durable et responsable parmi les participants, en sensibilisant à l'importance d'agir pour réduire ou compenser l'empreinte environnementale des activités. Les projets de solidarité doivent être conçus et mis en œuvre avec une conscience environnementale, par ex. intégrer des pratiques durables telles que la réduction des déchets et le recyclage, ou l'utilisation des moyens de transport à moindre impact.

## TRANSITION NUMERIQUE

Le Corps européen de solidarité soutient l'intégration de l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage dans les projets de solidarité.

## CRITERES D'ELIGIBILITE

Qui met en œuvre le projet ?

Un groupe de 5 jeunes minimum, âgés de 18 ans révolus à 30 ans maximum à la date de démarrage du projet qui résident légalement dans le pays participant et qui se sont enregistrés sur le portail du Corps Européen de Solidarité.<sup>4</sup>

Qui peut déposer une demande ?

Soit le groupe qui met en œuvre le projet. L'un des jeunes prend le rôle de représentant légal et est responsable de la soumission de la demande de subvention.

<sup>4</sup> [https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

	Soit une organisation publique ou privée établie légalement dans un des pays participant au programme du Corps Européen de solidarité au nom du groupe de jeunes.
Nombre de participants	Minimum 5 participants. Il n'y a pas de nombre maximum de membres du groupe.
Durée du projet	Entre 2 et 12 mois
Lieu de l'activité	Le projet doit être mis en œuvre dans le pays de l'Agence Nationale auprès de laquelle la demande est déposée. Dans les cas où le projet aborde des défis transfrontaliers, les activités du projet peuvent également avoir lieu dans les pays partageant la frontière avec le pays du candidat.
Autres critères	Une déclaration sur l'honneur du représentant légal doit être jointe au formulaire

## MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer?	Auprès de l'Agence Nationale du pays où réside le responsable de la soumission
Quand déposer pour les structures non accréditées ?	Round 1 : 23 février 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/06/2021 et le 3/12/2022 Round 2 : 4 octobre 2022 à 12:00 (heure de Paris) pour les projets commençant entre le 01/01/2023 et le 31/05/2023
Comment déposer ?	Lien vers le formulaire : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/european-solidarity-corps">https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/european-solidarity-corps</a> Pour plus de détails, se reporter à la partie E du guide du programme.

## CRITERES DE SELECTION

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants ci-dessous. Pour être sélectionnées, les propositions doivent obtenir au moins 60 points. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié du nombre maximal de points dans chacune des catégories de critères d'attribution mentionnées ci-dessous.

Pertinence, impact rationnel et potentiel. (40 points)	La pertinence du projet par rapport aux objectifs du Corps européen de solidarité ; Le degré de prise en compte des principes du Corps européen de solidarité ; La mesure dans laquelle le projet apporte une valeur ajoutée européenne en abordant des sujets pertinents ; La pertinence du projet par rapport aux besoins des membres du groupe ;
--	--

La pertinence du projet par rapport aux besoins d'un groupe cible (s'il y en a un) et des communautés ;  
L'impact potentiel du projet sur les membres du groupe, y compris leurs compétences personnelles, entrepreneuriales et leur implication sociale ;  
L'impact potentiel sur le groupe cible (s'il y en a un) et sur les communautés.

Qualité de la  
conception du  
projet  
(40 points)

La cohérence entre les objectifs du projet et les activités proposées ;  
La mesure dans laquelle le projet est conçu, développé et mis en œuvre par des jeunes ;  
La mesure dans laquelle la composition du groupe permet d'atteindre les objectifs du projet ;  
L'implication des membres du groupe aux différentes phases du projet ;  
La clarté, l'exhaustivité et la qualité de toutes les phases du projet (planification, préparation, mise en œuvre, évaluation et partage des résultats) ;  
La mesure dans laquelle le processus d'apprentissage et les résultats d'apprentissage du projet sont réfléchis, identifiés et documentés, en particulier par le biais de Youthpass ;  
La mesure dans laquelle le projet intègre des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Qualité de la  
gestion du projet  
(40points)

Les dispositions pratiques, la gestion, la coopération et la communication entre les membres du groupe ;  
Les mesures pour évaluer les résultats du projet ;  
Les mesures pour rendre le projet visible aux autres personnes qui ne sont pas impliquées dans le projet ;  
Les mesures pour partager les résultats du projet.

## REGLES DE FINANCEMENT

COÛTS ÉLIGIBLES	RÈGLES D'ATTRIBUTION ET DE FINANCEMENT	MONTANTS
Gestion du projet	<p>Coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet (préparation, mise en œuvre des activités, activités d'évaluation, de dissémination et de suivi du projet)</p> <p><b>Mécanisme de financement</b> : contribution sur la base d'un coût unitaire.</p> <p><b>Règle d'attribution</b> : Basé sur la durée du Projet de Solidarité.</p>	500 € par mois
Coûts liés au coach	<p>Coûts liés à l'implication d'un coach dans le projet.</p> <p><b>Mécanisme de financement</b> : contribution sur la base d'un coût unitaire.</p> <p><b>Règle d'attribution</b> : Basé sur le pays où a lieu le projet et sur le nombre de jours de travail.</p> <p><b>Condition</b> : Le soutien que le coach apportera au groupe doit être clairement détaillé dans le formulaire de demande de subvention</p> <p>La durée du coaching n'est pas liée à la durée du projet.</p> <p>Ces coûts engagés devront être justifiés lors du rapport final.</p>	<p>214 euros par jour de travail</p> <p>12 jours maximum</p>
Coûts exceptionnels	<p>Coûts liés à la participation de jeunes ayant moins d'opportunités</p> <p><b>Mécanisme de financement</b> : Coûts réels.</p> <p><b>Condition</b> : La demande de coûts exceptionnels doit être justifiée dans le formulaire de demande de subvention. Ces coûts engagés devront être justifiés lors du rapport final.</p> <p>La demande d'aide financière visant à couvrir des coûts exceptionnels pour les personnes moins favorisées qui constituent un groupe cible du projet ne doit pas dépasser 7 000 EUR par projet.</p>	100% des coûts éligibles